

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS :**
- Indemnités au Receveur Municipal
- Achat Logiciel Dématérialisation
- Décision Modificative
- Adhésion au C.N.A.S
- Taxe d'Aménagement
- INFORMATION DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

1° Indemnités au Receveur Municipal :

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'attribuer l'indemnité qui revient au receveur municipal, Madame CARROUSSEL Laurence, qui a succédé à Monsieur LAGARRIGUE Pascal.

Accord à l'unanimité.

2° Achat d'un logiciel de dématérialisation :

La commune de Masclat s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité, ce qui implique l'achat d'un logiciel spécifique. Une formation sera assurée et les frais seront partagés avec la commune de Fajoles du fait de l'emploi de la même secrétaire. Madame le Maire soumet à l'accord du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité.

3° Décision modificative :

Une décision modificative doit être prise afin d'abonder le chapitre 66 (qui fait état d'un dépassement de crédits) par le compte 2131.

Avis favorable à l'unanimité.

4° Adhésion au C.N.A.S :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite faire bénéficier le personnel de la mairie de prestations sociales que propose le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales). L'adhésion à cet organisme offre un large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction, etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la

convention d'adhésion au CNAS et à verser la cotisation annuelle selon le montant arrêté par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 du règlement de fonctionnement.
Accord à l'unanimité.

5° Une délibération avait été prise pour instaurer la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans. Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de la reconduire par tacite reconduction d'année en année sauf renonciation expresse.
Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communauté de Communes du Pays Souillac-Rocamadour

Plusieurs commissions se sont réunies :

- ✚ Economique et Tourisme le 15 septembre et le 2 octobre avec visite des sites et projets économique le 4 octobre.
- ✚ Commission Médicale le 30 septembre
- ✚ Une rencontre avec les professionnels de santé le 1 octobre
- ✚ Une réunion du Comité de Pilotage « Enfance » (bilan 2013) le 2 octobre
- ✚ Réunion des maires le 27 octobre
- ✚ Commission communication/culture le 28 octobre
- ✚ Commission médicale le 6 novembre

Un Conseil Communautaire aura lieu le 17 novembre au cours duquel seront examinées les différentes propositions des Commissions.

- ✚ La Préfecture du Lot nous a adressé la liste des nouveaux délégués au Conseil Communautaire de CAUVALDOR à compter du 1 janvier 2015. Selon le nombre d'habitants, Masclat sera représenté par une seule personne : le Maire.

ERDF et EDF :

Une réunion d'échanges et d'informations a eu lieu le 30 octobre à LANZAC.

Ont été abordés :

- ✚ Une description du fonctionnement du « compteur intelligent » dit LINKY, dont les installations commenceront fin 2017 pour se terminer en 2021.
- ✚ Le schéma de déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- ✚ Les raccordements au réseau aérien ou souterrain pour lesquels la FDEL a majoré sa participation.
- ✚ Les dissimulations de réseau électrique (dont le financement FDEL passe à 85 % (au lieu de 75 %) à compter du 1 janvier 2015.
- ✚ La compétence en éclairage public (participation de la FDEL 45 % au 1 janvier 2015 (au lieu de 35 %).

CONSEIL D'ECOLE :

Il a eu lieu le 3 novembre 2014. Des travaux sont à effectuer ; remplacement d'un carreau fendu, coin jardin à créer, fenêtre coté cour qui ne s'ouvre pas.

CCSEV :

Le Collectif Citoyen de Sauvegarde des Ecoles de Village a organisé une réunion le 6 novembre 2014 à Montfaucon. Monsieur GILET était présent. Une manifestation est prévue le 15 novembre 2014 à Cahors. Les parents d'élèves ainsi que les élus ont été prévenus.

VISITE DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONAL (IEN) DE GOURDON LE 10 NOVEMBRE 2014 :

Une rencontre entre les trois Maires du RPI et des Conseillers Municipaux des trois communes a eu lieu à Masclat. Il nous a été précisé qu'au vu de la baisse des effectifs dans le Lot, le regroupement des RPI devait être réorganisé.

Notre RPI n'a pas de crainte à avoir dans l'immédiat, mais les parents d'élèves appuyés des Maires se mobilisent afin de conserver nos écoles dans nos villages.

SMPVD :

L'assemblée plénière des Commissions de bassins du pôle eau et environnement s'est tenue le 28 octobre 2014 à Vayrac. La présentation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que du Pôle « Eau et Environnement » a été faite.

Les élections des représentants des diverses commissions ont eu lieu.

EBOLA :

La préfecture a adressé aux mairies une information relative à la conduite à tenir au regard du risque de l'épidémie de maladie virale EBOLA. Elle est affichée en mairie et consultable sur notre site internet.

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE AU PUBLIC DES DEBITS DE BOISSONS :

Le Préfet du Lot nous a adressé un arrêté modifiant celui du 9 mai 2014. Le Maire devra prendre la responsabilité de son autorisation.

PDIRR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade) :

La liste des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée nous a été adressée par le Conseil Général.

LOT INSERTION SERVICES (LIS) :

Monsieur RANOUIL est venu présenter à Madame le Maire cet EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) dont il est Chef d'Equipe.

SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) :

La Chambre d'Agriculture nous fait part des principales remarques du monde agricole adressées aux Commissaires Enquêteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

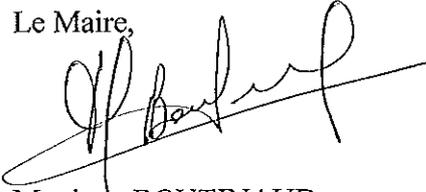
- ❖ Madame le Maire, rappelle que la commune possède du bois d'acacias coupé en 1 mètre en stock au lieu dit « Les Barbiers ». Elle propose au Conseil Municipal d'en acquérir 4 ou 5 m au tarif de 40 € le mètre.

Accord de tous les membres.

Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

- ❖ Monsieur GILET propose l'achat d'un girobroyeur d'occasion au tarif de 750 € qui permettrait de remplacer le tracteur tondeuse.
Le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD